

## Projet d'amélioration du réseau routier à Vaudreuil-Dorion

**Questions du Mouvement Au Courant**

(série 2)

**Q-43**

Veillez déposer le « dépliant informatif » distribué aux réunions de consultation du 15 juin 2005 et du 23 mars 2006 (réf. PR-3.1, Ch 5)

-----

Questions suscitées (Q-44 à Q-51) par le document DA-3: *Extrait du Règlement du plan d'urbanisme n° 1270* concernant le volet environnement.

**Q-44**

Veillez déposer une version électronique du texte complet (et plans?) du plan d'urbanisme n° 1270 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

**Environnement****Q-45**

Il est mentionné à la page 127 de DA-3 (pdf p. 2) que les éléments liés à l'environnement sont inclus dans le plan 14. Veillez déposer copie du plan 14.

**Q-46**

À l'égard des milieux naturels, le texte de DA-3 mentionne (pdf p. 2, (p. 127), moyen 9) « *un programme d'information et de sensibilisation des citoyens, [afin de] favoriser la protection des milieux riverains, des boisés, des tourbières et la re-naturalisation des berges* ». Veillez fournir une copie du programme.

**Q-47**

À l'égard des milieux naturels, veuillez indiquer comment « *le lotissement, les normes d'implantation des constructions et l'aménagement des sites* » est adapté dans le cadre du plan directeur d'urbanisme, « *afin de garantir le respect des caractéristiques naturelles.* » (réf. DA-3 pdf p. 3, (p. 128), moyen 12)

**Q-48**

À l'égard de boisés matures, veuillez fournir des informations sur la « *campagne d'informations visant à sensibiliser les citoyens sur le rôle essentiel des arbres dans l'écologie urbaine et sur l'importance de planter le bon arbre au bon endroit.* » (réf. DA-3, pdf p. 4, (p. 129), moyen 14)

**Q-49**

Concernant les arbres, veuillez déposer la « *Politique de gestion du patrimoine arboricole municipal* » (réf. DA-3, pdf p. 4, (p. 129), moyen 15)

**Q-50**

Concernant la plantation d'arbres le long des rues, veuillez déposer la réglementation d'urbanisme visant qu' « *un alignement d'arbres soit inclut comme une des composantes de la nouvelle rue* ». (réf. DA-3, pdf p. 5, (p. 130), moyen 15, 2 a))

**Q-51**

Veuillez déposer la réglementation urbaine visant le pourcentage minimal d'espace vert et le nombre minimal d'arbres sur un propriété. (réf. DA-3, pdf p. 6, (p. 131), moyen 16 a))

JB

11juin07